

P REMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES

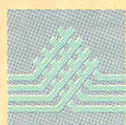
LES BAS SALAIRES EN FRANCE QUELS CHANGEMENTS DEPUIS 15 ANS ?

Entre 1983 et 1997, la proportion de salariés percevant un bas salaire a fortement augmenté en France. Cette progression correspond largement à celle des très bas salaires (ceux en deçà de la moitié du salaire médian), dont la proportion est passée de 5 % à 10 %, et à la montée du travail à temps partiel. Les emplois à bas salaires sont en outre des situations plus durables qu'auparavant et ils suivent ou précèdent souvent des périodes de chômage. Enfin, les bas salaires sont dans les dernières années moins bien compensés par les salaires des autres membres du ménage.

En 1997, environ un salarié sur six (1), soit 2,8 millions de personnes, occupent des emplois à bas salaire (salaires inférieurs ou égaux aux 2/3 du salaire médian - cf. encadré 1 -). Entre 1983 et 1997, la proportion des salariés se trouvant dans cette zone de salaires est passée de 11,4 % à 15,1 % (2). Le salaire médian, à partir duquel les seuils des bas et très bas salaires sont déterminés, est resté quasiment constant sur la période : en francs constants, son niveau est, en mars 1997, voisin de celui de mars 1983 (environ 7 300 francs de 1997),

(1) - L'étude porte sur tous les salariés, à l'exclusion des contrats d'apprentissage et assimilé, soit environ 18,5 millions de personnes (cf. encadré 4). La source utilisée est l'enquête annuelle sur l'emploi de l'INSEE. La méthodologie est décrite dans l'encadré 5.

(2) - Plus largement, les inégalités de salaire se sont accrues au cours de cette période (cf. encadré 2).



TERMINOLOGIE

Salaire médian : salaire en-dessous (ou au-dessus) duquel se situe la moitié de la population dont on étudie les salaires (7 300 F net en 1997).

Bas salaires : salaires au plus égaux aux deux-tiers du salaire médian soit 4 867 F net;

dont :

Très bas salaires : salaires au plus égaux à la moitié du salaire médian soit 3 650 F net;

Autres bas salaires : salaires compris entre au moins la moitié et au plus les deux tiers du salaire médian.

après être passé, en 1993, par le maximum de la période étudiée. De 1985 à 1995, le seuil des bas salaires est pratiquement identique au smic mensuel à temps complet; il lui devient légèrement inférieur en 1996 et 1997 après le relèvement du smic de juillet 1995.

Un doublement de la part des très bas salaires, fortement lié à la progression du travail à temps partiel

Si l'on considère la distribution des salaires tous emplois confondus, c'est-à-dire en ne distinguant pas les salariés à temps complet et à temps partiel, la progression de la part des bas salaires résulte principalement de celle des très bas salaires, ceux inférieurs à la moitié du salaire médian (graphique 1) : entre 1983 et 1997, leur part dans l'ensemble des salariés a doublé, passant de 5 % en 1983 à 10 % en fin de période. La part des salaires compris entre la moitié et les 2/3 du salaire médian a, en revanche, légèrement diminué. Dans son ensemble, la progression de la part des bas salaires a été presque continue de 1983 à 1997 mais elle n'a pas été régulière : ainsi, les années 1986 et 1992 marquent deux sauts, qui expliquent environ les deux-tiers de son augmentation sur la période.

Dans une large mesure, près de 65 % en 1990, environ 77 % en

1997, les emplois à bas salaire sont des emplois à temps partiel. La progression de la part des bas salaires accompagne donc celle du travail à temps partiel, qui représente 17 % de l'ensemble des emplois du champ étudié en 1997, contre 11,8 % en 1990 et environ 8 % au début des années 80. Cette hausse s'est accompagnée d'une progression sensible de la part du temps partiel «subi»; ainsi, en mars 1997, 43,5 % des salariés à temps partiel déclaraient souhaiter travailler davantage, contre 37 % en 1990 (cf. encadré 3).

Si l'on restreint la population étudiée aux seuls salariés à temps complet, la proportion de bas salaires, qui augmente également (cf. enca-

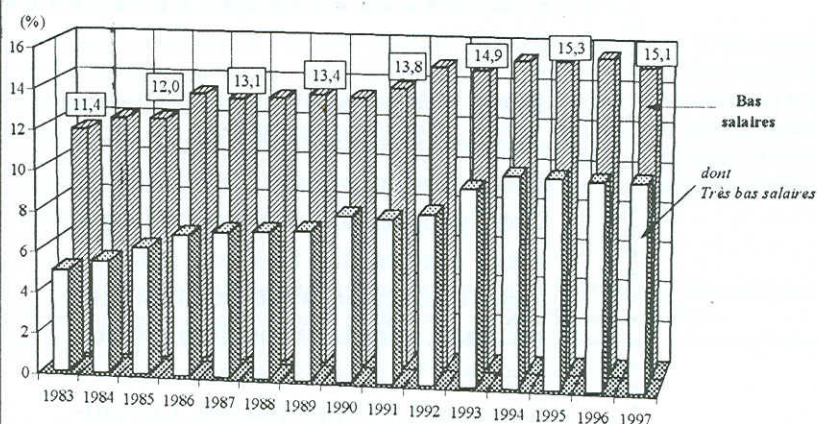
dré 4), apparaît bien sûr sensiblement plus faible, atteignant 10 % en 1997 (graphique 2), et la part des très bas salaires demeure peu élevée, de l'ordre de 1 % en 1997, et stable sur l'ensemble de la période.

De l'ouvrier payé au smic à l'employé à temps partiel

Sur l'ensemble de la période, les principales caractéristiques de la population à bas et très bas salaire ont peu changé.

Concernant la nature des emplois, c'est évidemment le temps partiel qui domine : en mars 1997, il y a 4,6 fois plus de salariés à temps partiel parmi les salariés à

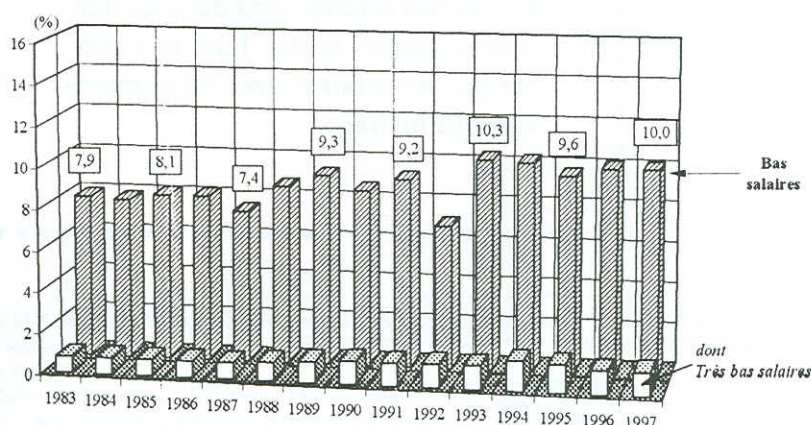
Graphique 1
Proportion de salariés à bas salaire, ensemble des emplois
(temps complet et temps partiel)



Champ : salariés hors apprentis et assimilés.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

Graphique 2
Proportion de salariés à bas salaire, temps complet seulement



Champ : salariés à temps complet, hors apprentis et assimilés.

Source : enquêtes Emploi, INSEE.

